



Assemblée générale Procès verbal

10 mars 2016, 16 h 30
Pavillon Roger-Gaudry, salle S-142

Animation et secrétariat de l'assemblée

Hubert Pineault propose l'ouverture, appuyé par Julien.

Il est proposé par Hubert Pineault et appuyé par Bruno-Pierre que Jean-Michel Savard occupe l'animation et Sébastien Paquette du secrétariat. Adopté à l'unanimité.

Ordre du jour proposé par Hind et appuyé par Julien.

Procès verbal proposé par Sophie et appuyé par Alexandra. Adopté à l'unanimité.

Temps de 5 min proposé par Hubert et appuyé par Émile. Adopté à l'unanimité.

Proposition d'ordre du jour

1. Vérifications du quorum et de la convocation
2. Ouverture
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
5. Moyens de pression et grève
6. Transformation institutionnelle
7. Affaires externes
8. Varia
9. Clôture

Procès-verbal du 14 janvier 2016

Tenu à la salle Z-209 du Pavillon Claire McNicoll le 14 janvier à 16 h.

Liste des participants en annexe des archives

1. Ouverture

1.1. Vérification de la convocation et du quorum

Le quorum est atteint et la convocation de l'assemblée générale a été faite selon les modalités prévues.

Madame Alexandra Croze propose l'ouverture de la séance et Madame Aurélie Gauthier appuie.

Adopté à l'unanimité.

2. Animation et secrétariat de l'assemblée

Madame Maryse Meunier propose Benjamin Gingras au présidium, et madame Melanie Hotchkiss de l'AFPC au secrétariat. Monsieur Samuel appuie.

3. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Guillaume Plourde propose l'adoption de l'ordre du jour tel que proposé et Madame Laurence Roy appuie.

Madame Sophie Coulombe propose de rajouter un point *9 Nomination de délégué-e-s*.
Monsieur Bruno Pier Talbot appuie. Adopté à l'unanimité

L'adoption de l'ordre du jour tel que modifié est adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal

Il est proposé par Vincent-Carl Leriche et appuyé par Hind Fazazi d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 24 novembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

5. Négociations

Monsieur Bruno Pier Talbot propose un temps de lecture de 5 minutes des pages 12 à 14 du cahier de la- du participant-e. Madame Hind Fazazi appuie.

Monsieur Jean Michel Savard propose que Bruno Pier Talbot donne une présentation de 10 minutes sur les négociations qui sera suivie par une période de questions de 20 minutes.
Adopté à l'unanimité.

Présentation et période de questions.

Madame Sophie Coulombe propose une plénière de 30 minutes sur les négociations. Madame Hind Fazazi appuie. Adopté à l'unanimité.

Madame Aurélie Gauthier propose que l'article 5.4 soit modifié pour enlever « qu'elle croit répondre » et le remplacer par « qui répond ». Monsieur Jonathan Belletête appuie.

*Article 5.4 « La personne qui est à l'origine de la demande d'emploi sélectionne l'auxiliaire d'enseignement, l'auxiliaire de recherche ou l'assistant technique ~~qu'elle croit répondre~~ **qui répond** le mieux aux critères de sélection. »*

Madame Sophie Pagé-Sabourin demande la question préalable. Madame Hind Fazazi appuie. La question préalable est adoptée. La proposition est soumise au vote et est rejetée.

Monsieur Jonathan Belletête propose que le comité exécutif et le comité de négociation du SÉSUM soit mandaté de modifier l'article 5 pour avoir une meilleure transparence et une meilleure imputabilité dans l'attribution des contrats. Madame Aurélie Gauthier appuie.

Madame Aurélie Gauthier demande la question préalable. Sophie Coulombe appuie.

Adopté au deux tiers.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Madame Sophie Coulombe propose « que le SÉSUM tienne un conseil syndical en début février 2016 afin d'élaborer un plan d'action et de mobilisation suite à la séance de conciliation. » Monsieur Vincent-Carl Leriche appuie.

Monsieur Vincent Carl Leriche propose de rajouter « et d'étudier la possibilité de tenir une journée de grève en avril afin de commémorer l'échéance de la convention collective le 30 avril 2015. » Monsieur Hubert Pineault appuie.

Monsieur Hubert Pineault propose de biffer « en avril afin de commémorer l'échéance de la convention collective le 30 avril 2015 » Monsieur Vincent Carl Leriche appuie. Adopté à l'unanimité.

Retour à l'amendement. Adopté à l'unanimité.

Retour à la principale. Adopté à l'unanimité.

Monsieur Vincent Carl propose de passer immédiatement au point 6 Budget. Véronique Gosselin appuie. Adopté à l'unanimité.

6. Budget

6.1 Adoption du rapport des vérificateurs

Monsieur Vincent Carl Leriche propose de donner une présentation d'une minute sur le rapport des vérificateurs. Alex Feraz appuie. Adopté à l'unanimité.

Monsieur Vincent Carl Leriche propose l'adoption du rapport des vérificateurs. Monsieur Jean Michel Savard appuie. Adopté à l'unanimité.

6.2 États financiers au 1er octobre 2015

Monsieur Vincent Carl Leriche propose de donner une présentation d'une minute sur les états financiers au 1^{er} octobre 2015. Monsieur Bruno Pier Talbot appuie. Adopté à l'unanimité.

Monsieur Vincent Carl Leriche propose l'adoption des états financiers du 1^{er} octobre 2015. Monsieur Félix (juste derrière Bruno Pier?) appuie. Adopté à l'unanimité.

6.3 Adoption du budget annuel

Monsieur Vincent Carl Leriche propose l'adoption du budget tel que présenté sur la page 20 du cahier de la- du participant-e. Monsieur Bruno Pier Talbot appuie. Monsieur Vincent Carl Leriche explique brièvement le budget et répond aux questions de l'assemblée.

Monsieur Nicolas Turcotte-Légaré propose la modification suivante et Alex Feraz appuie. Biffer la rangée «en caisse» et le montant correspondant dans la case «Budgeté», corriger le solde de -31500 et rajouter une note à la note 7, qu'il y a des actifs de 50... donc qu'on peut se permettre le solde négatif. Adopté à l'unanimité.

Proposition de l'adoption du budget. Adopté à l'unanimité.

6.4 Élections des vérificateurs-rices

Louis Rivet-Préfontaine et Alex Feraz proposent leurs candidatures pour le comité de vérification.

Louis Rivet-Préfontaine élu à l'unanimité.

Alex Feraz élu à l'unanimité.

Jean-Philippe Guay-Glaude accepte sa nomination pour être substitut.

Coralie Lebel propose sa candidature pour être substitut.

Coralie Lebel élue à l'unanimité.

Jean-Philippe Guay-Glaude élu à l'unanimité

7. Affaires universitaires

Madame Alexandra Croze propose que l'accorde un temps de présentation de 10 minutes sur les réformes actuelles à l'université («transformations institutionnelles») suivi d'une plénière de 20 minutes. Monsieur Jean Michel Savard appuie. Adopté à l'unanimité.

Attendu que les transformations institutionnelles annoncées en 2015 par le rectorat ont déjà été amorcées entre autres par la nomination d'un vice-recteur au développement économique et à la transformation institutionnelle M. Gérard Boisvenu;

Attendu que le recteur confie adopter une approche consultative « matricielle » s'adressant à « toutes les instances » et « tous les lieux » de la communauté universitaire;

Attendu que le SÉSUM est concerné par les enjeux de la mobilité étudiante;

Que le SÉSUM travaille à la présentation d'un document afin de présenter à l'hiver 2016 lors des forums prévus à cette fin consultative et ce pour y exposer ses inquiétudes et ses revendications s'il y a lieu.

Adopté à l'unanimité

8. Affaires externes

Monsieur Hubert Pineault propose que l'on lui accorde un temps de présentation de 10 minutes sur les relations externes au SÉSUM. Monsieur Jean Michel Savard appuie.

Monsieur Hubert Pineault fait la proposition suivante, Jean Michel Savard appuie.

Considérant : les moyens financiers restreints des syndicats de salarié-es étudiant-es.

Considérant : que les étudiant-es salarié-es vivent une précarité au sein du milieu universitaire, tant par leur statut académique que professionnel.

Considérant : que la grève au SÉTUE perdure.

Que le SÉSUM :

- *effectue un don de 2 000 \$ au fond de grève du SÉTUE.*
- *appuie le SÉTUE dans une démarche afin d'obtenir du financement additionnel ou un remboursement des dépenses liées à la grève à l'aide accordée à ses membres affecté-es par la grève auprès des instances de la FTQ et de l'APFC.*

Adopté à l'unanimité.

9. Nomination de délégué-e-s

Maryse se propose pour l'école d'orthophonie

Coralie Lebel se propose pour travail social.

Jonathan Michaud se propose pour relations industriels

Roxanne Campeau se propose pour musique

Guillaume Plourde se propose pour relations industriels

Mathieu Jean se propose sociologie

Julien Voyer se propose sociologie

Madame Hind Fazazi propose que la nomination se fasse en bloc. Monsieur Alex Feraz appuie. Adopté à l'unanimité.

Nomination des délégué-e-s. Adopté à l'unanimité.

10. Varia

Il n'y a aucun varia.

11. Clôture

Madame Alexandra Croze propose la levée de l'assemblée. Madame Maryse Meunier appuie. Adopté à l'unanimité.

5. Moyens de pression et grève

5.1 Que l'on accorde un temps de présentation de 5 minutes à Bruno-Pierre Talbot suivi d'une plénière de 20 minutes sur l'état des négociations.

Félix propose de terminer les tours de parole, appuyé par Bruno-Pierre, adopté à l'unanimité.

Alexandra propose d'ajouter 10 min à la plénière, appuyé par Jonathan, adopté à l'unanimité.

5.2 Résolution pour une journée de grève. Proposée par Sophie, appuyée par Julien.

Attendu que le gouvernement provincial attaque sans arrêt le secteur de l'éducation et que les compressions nuisent à l'accessibilité, la qualité de l'enseignement ainsi qu'au développement de la recherche;

Attendu qu'il est nécessaire d'effectuer un réinvestissement massif dans tous les paliers de l'éducation, notamment par des sources de financement proposées par la Coalition Main Rouge;

Attendu que les conseils d'administrations des universités sont de plus en plus à la solde des entreprises et ne représentent plus une collégialité universitaire;

Attendu que le rectorat de l'Université de Montréal désire effectuer une consultation sur la transformation institutionnelle sans diagnostic clair et par un processus biaisé et non-inclusif sans passer par l'Assemblée universitaire;

Attendu que cette consultation s'effectue alors que les salaires et dépenses du rectorat explosent;

Attendu que plusieurs acteurs de l'Université de Montréal ont souligné leur indignation quant à la situation et vivent les mêmes réalités et combats que les nôtres;

Il est résolu :

que le SÉSUM demande un moratoire sur la consultation de la transformation institutionnelle;

que le SÉSUM se donne d'un mandat de grève pour une durée d'une (1) journée à déclencher au moment opportun pour : dénoncer la consultation sur la transformation institutionnelle; revendiquer un réinvestissement massif à tous les niveaux de l'éducation; exiger du rectorat de, pour rendre effectif son mandat de lutter contre les coupes dans le réseau universitaire, refuser d'appliquer les compressions budgétaires exigées par le gouvernement libéral et, par conséquent, qu'il lui désobéisse en prévoyant un budget déficitaire;

que le SÉSUM est solidaire des autres luttes en éducation menées tant à l'Université de Montréal que dans les autres institutions du savoir

que le SÉSUM mobilise les associations étudiantes de l'Université de Montréal afin que cette journée serve à mettre de l'avant des revendications plus larges portant sur les questions sociales de l'éducation et de l'austérité;

que le SÉSUM souligne que, malgré la tradition syndicale, la grève ne constitue pas le moyen de pression ultime dont les syndicats disposent, mais est également un outil de mobilisation face à ses membres et à ses alliés-es.

Présentation des procédures légales par Jonathan Vallée-Payette, conseiller syndical à l'AFPC.

Bruno-Pierre, Feraz et Vincnt-Carl proposent leur candidature. Les trois sont adoptés à l'unanimité.

Le mandat de grève est adopté à l'unanimité pour les assistants techniques non-étudiants, et adopté à 85% pour les auxiliaires étudiants

6. Transformation institutionnelle

6.1 Que l'on accorde un temps de présentation de 10 minutes à Alexandra Croze sur les transformations institutionnelles. Proposé par Sophie, appuyé par Marise, adopté à l'unanimité.

6.2 Résolution concernant l'abolition de la FEP, proposée par Vincent-Carl, appuyé par Kaveh Boveiri, adopté à l'unanimité.

Attendu que plusieurs rumeurs laissent entrevoir une abolition de la Faculté d'éducation permanente (FEP) dans le cadre de la transformation institutionnelle du rectorat;

Attendu que la FEP est la seule faculté facilitant l'accès aux études universitaires pour les personnes sans parcours académique équivalant et/ou étant sur le marché du travail et/ou vivant une situation familiale ne pouvant leur permettre d'intégrer les structures d'études de baccalauréat;

Attendu que la FEP est la seule faculté œuvrant dans l'éducation aux adultes à l'Université de Montréal;

Attendu que la FEP offre une diversité de programme répondant à plusieurs étudiant-es;

Attendu que des auxiliaires d'enseignement et assistant-es techniques étudiant-es et non-étudiant-es œuvrent à la FEP.

Il est résolu (nom) et appuyé (par)

Que le SÉSUM s'oppose à l'abolition de la FEP;

Que le SÉSUM soit solidaire envers les étudiant-es, les chargé-es de cours et les employé-es de la FEP.

7. Hubert propose une présentation de 5 min par Hubert, appuyé par Sophie, adopté à l'unanimité.

8. Sophie annonce que le SÉSUM est à la recherche de nouveaux délégués syndicaux.

9. Alexandra propose la levée de l'assemblée, appuyé par Émile, adopté à l'unanimité.